

Covid-19 : un avis global sur les vaccins bivalents mi-septembre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 05 sept. 2022
5 septembre 2022

L'Agence européenne des médicaments (EMA) vient de modifier les autorisations de mise sur le marché (AMM) accordées aux vaccins à ARN messager développés par Moderna et Pfizer BioNTech dans la lutte contre le Covid-19. Désormais, leurs versions développées pour cibler la souche originale et le variant Omicron BA.1 sont autorisées en Europe. La HAS les a analysées en vue de leur intégration à la stratégie vaccinale. Mais l'examen par l'EMA des vaccins adaptés aux variants BA.4 et BA.5 ayant été avancé à mi-septembre, c'est à cette issue que la HAS publiera un avis global sur l'ensemble des vaccins bivalents.

Dans un contexte épidémique marqué par la prédominance du variant BA.5 et la nécessité d'anticiper la campagne vaccinale prévue à l'automne, la HAS a analysé les données disponibles concernant les premiers vaccins bivalents autorisés en Europe, ceux développés par Moderna et Pfizer BioNTech et adaptés au variant BA.1. Ces vaccins, qui sont une évolution de ceux utilisés depuis décembre 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 et qui seront disponibles en France en octobre, auront certainement une place dans la stratégie vaccinale. Cependant, l'accélération annoncée par l'EMA dans son évaluation des vaccins bivalents adaptés au variant BA.5 conduit la HAS à attendre ces autres vaccins bivalents pour actualiser la stratégie vaccinale et positionner dans un même avis l'ensemble des vaccins qui pourront être utiles et disponibles pour la campagne de vaccination à l'automne.

Protéger les plus à risque en priorité

La HAS rappelle que, même en période de circulation plus faible du virus, la priorité est de protéger les plus fragiles grâce à la vaccination. Un rebond épidémique ne peut être exclu dans les semaines qui viennent. C'est pourquoi les personnes à risque de forme sévère de la Covid-19 dont le premier rappel est ancien ne doivent pas attendre pour faire un nouveau rappel. Sont concernées : les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes âgées de moins de 60 ans présentant des comorbidités à risque de forme grave ainsi que les femmes enceintes. Pour mémoire, ce rappel doit se faire trois mois après la dernière dose pour les personnes âgées de 80 ans et plus, six mois pour les autres.

L'efficacité des vaccins monovalents est prouvée, y compris contre les variants qui circulent actuellement en France : il est préférable pour les personnes à risque de forme grave de maintenir une protection grâce à eux plutôt que de n'être plus protégées en attendant que des vaccins bivalents soient disponibles.